



Communiqué

SEANCE PLENIERE DU MERCREDI 29 NOVEMBRE 2017

Ce 29 novembre, le Parlement de Wallonie se réunira en séance plénière dès 14h00.

La séance débutera avec des déclarations d'intérêt régional, des questions urgentes et des questions d'actualité.

La liste des questions d'actualité sera accessible dès 8h30 sur le [site web du Parlement](#).

Ensuite, les députés discuteront d'une proposition de décret et de deux propositions de résolution ayant pour objet :

- les chantiers relatifs aux voiries et aux cours d'eau (Doc. [919](#)) ;
- le harcèlement sexuel dans les transports en commun (Doc. [357](#)) ;
- les investissements d'infrastructures du Groupe TEC (Doc. [587](#)).

Les votes interviendront à partir de 17h00.

Il vous est loisible d'obtenir plus d'information auprès de M. Benjamin Hurard, responsable du Service des relations avec la société (081.25.16.31 ou b.hurard@parlement-wallonie.be).

Proposition de décret modifiant l'article 52 du décret du 30 avril 2009 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers, sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau (Doc. 919)

La présente proposition de décret vise à reporter l'entrée en vigueur des articles 12 à 25, 29 à 42, 45 à 49, 2°, et 50 à 51 du décret du 30 avril 2009 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers, sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau au 1er avril 2018 de manière à assurer la formation des agents des collectivités locales, des administrations régionales et de l'ensemble des acteurs privés concernés par ces nouvelles obligations, et notamment l'utilisation de la plate-forme informatique.

Proposition de résolution visant à étudier le phénomène du harcèlement sexuel dans les transports en commun (Doc. 357)

Le harcèlement sexuel est une réalité de notre société. En Wallonie, on ne dispose pas de données objectives sur ce phénomène pour ce qui concerne les transports publics. L'objectif de cette proposition de résolution est d'étudier spécifiquement le cas du harcèlement sexuel dans les transports publics et le cas échéant d'implémenter une stratégie de lutte contre celui-ci.

Proposition de résolution visant à développer les investissements d'infrastructures du Groupe TEC (Doc. 587)

Le trafic routier est de plus en plus important. En outre, le Bureau fédéral du Plan a indiqué qu'à politique constante, le nombre de véhicules-kilomètres (vkm) augmentera de 22% d'ici 2030, diminuant la vitesse moyenne de 24% aux heures de pointe. La présente proposition de résolution propose d'investir massivement dans les infrastructures des transports en commun, pour accroître leur vitesse commerciale et, plus globalement, leur attractivité (sites propres et bandes bus, feux intelligents, parkings-relais «P+R», parkings vélos, tram de Liège, ...), en y affectant 25% de la recette du prélèvement kilométrique sur les poids lourds.